

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{ER} AVRIL 2026

DELIBERATION - 02/2026

EVOLUTION DU NOM DU CENTRE DE LA MEMOIRE

Le Conseil d'administration du Centre de la mémoire d'Oradour s'est réuni le mercredi 01^{er} avril 2026 à 17 heures.

Étaient présents : **Monsieur Fabrice ESCURE**, président du Centre de la mémoire d'Oradour, vice-président du Conseil départemental ; **Madame Annick MORIZIO**, vice-présidente du Conseil départemental ; **Madame Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES**, vice-présidente du Conseil départemental, ; **Monsieur Yves RAYMONDAUD**, conseiller départemental, suppléant de Monsieur Ludovic GERAUDIE ; **Madame Isabelle DEBOURG**, conseillère départementale **Monsieur Michel CUBERTAFOND**, Conseiller départemental ; **Monsieur Benoît SADRY**, Président de L'ANFMOG ; **Monsieur Claude MILORD**, Vice-président de l'ANFMOG ; **Madame Francine BRISSAUD**, secrétaire de l'ANFMOG

Étaient absents, excusés et avaient donné pouvoir : **Madame Sylvie TUYERAS**, vice-présidente du Conseil départemental à Monsieur Fabrice ESCURE **Monsieur Philippe LACROIX**, Maire d'Oradour sur Glane à Monsieur Benoît SADRY

Étaient absents, excusés : **Monsieur Thierry MIGUEL**, vice-président du Conseil départemental ; **Monsieur Etienne GUYOT**, préfet de région Nouvelle Aquitaine ; **Monsieur Jean-Claude PEYRONNET**, Sénateur honoraire.

Assistaient : **Madame Frédérique BERGERON**, Directrice du pôle Éducation Culture Vie associative du département de la Haute-Vienne ; **Madame Bernadette ROBERT**, Directrice du Centre de la mémoire d'Oradour ; **Madame Véronique VAUGRAND**, Responsable administrative et financière du Centre de la mémoire d'Oradour ; **Madame Justine CHAVANCE**, Assistante de direction au Centre de la mémoire d'Oradour, secrétaire de séance.

LEXOSÉ

Le contexte dans lequel s'inscrit aujourd'hui l'action du Centre diffère sensiblement de celui de sa création, il y a près de trente ans.

Dans les années 1990, la notion de « devoir de mémoire » s'est imposée avec force dans le débat public. Les années 2000 ont ensuite été marquées par un rééquilibrage, les historiens soulignant la nécessité d'un travail scientifique rigoureux. Aujourd'hui mémoire et histoire sont reconnues comme complémentaires.

Cette évolution se reflète dans les dénominations retenues pour les institutions contemporaines. À titre d'exemple, le projet de « Musée mémorial du terrorisme », conduit par Henry Rouso, illustre cette articulation indispensable entre mémoire et histoire. À ce titre, le Président du Comité scientifique du Centre soutient pleinement cette évolution, qu'il considère comme nécessaire.

Par ailleurs, le moment apparaît particulièrement opportun pour faire évoluer le nom du Centre. Les travaux importants engagés par le Conseil départemental de la Haute-Vienne ne constituent pas une simple rénovation, mais traduisent une évolution de fond du projet scientifique et culturel de l'établissement. Ils intègrent les avancées de la recherche depuis l'ouverture du Centre en 1999, lesquelles ont permis d'approfondir la connaissance de

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-087-288708514-20260401-EVOL_NOM_CM

l'histoire du village, du massacre, de ses suites, ainsi que des processus mémoriels, notamment dans une approche pluridisciplinaire.

Dans ce cadre, il apparaît nécessaire d'affirmer plus clairement l'ancrage du Centre dans une démarche historique et scientifique, fondée sur un travail étroit avec la communauté des historiens. La future exposition permanente proposera ainsi des contenus actualisés, reposant sur les acquis de la recherche.

L'évolution du nom permettrait de refléter cette exigence scientifique et d'exprimer explicitement les deux missions fondatrices de l'établissement : d'une part, une mission de transmission de la mémoire des victimes ; d'autre part, une mission de recherche et de diffusion des connaissances historiques.

Le Centre a vocation à accueillir l'ensemble des publics, à les accompagner dans la compréhension du lieu et de son histoire, et à leur donner accès à une information fiable, fondée sur les acquis de la recherche.

Dans le même esprit, son service éducatif développe de nombreuses actions pédagogiques, notamment en partenariat avec l'Éducation nationale. L'ensemble de ces activités s'inscrit dans une exigence constante de rigueur, d'équilibre dans la prise en compte de toutes les victimes, de précision dans l'usage des termes, et de respect à l'égard des personnes et du site.

Ainsi, le Centre entend poursuivre une mission mémorielle, en hommage aux 643 victimes du massacre et une mission de transmission de l'histoire, exigeante, à distance de toute forme de simplification ou d'exploitation inappropriée de l'histoire, en veillant à favoriser la compréhension plutôt que la confusion.

II. PROPOSITION

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver l'évolution du nom de Centre de la mémoire en « Centre de mémoire et d'histoire » tel que proposé ci-dessous et sous réserve de la validation de l'Assemblée du Conseil départemental de la Haute-Vienne.

III. DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration APPROUVE à l'unanimité, l'évolution du nom de Centre de la mémoire en « Centre de mémoire et d'histoire d'Oradour » sous réserve de la validation de ce changement par l'Assemblée du Conseil départemental de la Haute-Vienne.

Pour extrait certifié conforme,
A Oradour-sur-Glane, le 13/04/2026
La Directrice



REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-087-288708514-20260401-EVOL_NOM_CM